



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Prévention et Actions en Région Nouvelle-Aquitaine (PREVA'NA) : "Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé"

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Laboratoire de recherche , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Santé , Innovation , Recherche

Date de fin de publication

31 mars 2027

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), Prévention et Actions en Région Nouvelle-Aquitaine (PREVA'NA) 2024-2028, vise à soutenir des actions structurantes en matière de prévention et de promotion de la santé, en misant sur l'activité physique, en s'adressant principalement aux jeunes (16-25 ans).

Échéances

Vous pouvez déposer un dossier complet de demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine à partir du 1er janvier 2024 et **jusqu'au 31 mars 2027**.

La demande est à présenter uniquement sur le formulaire intitulé « Appel à Manifestation PREVA'NA 2024-2028 ».

Chaque dossier reçu fera l'objet d'un accusé réception par mail.

Objectifs

Priorité 1 : Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique :

En soutenant des structures régionales et des opérateurs professionnels identifiés comme chefs de file dans la mise en place d'actions préventives structurantes sur les enjeux de l'activité physique des jeunes.

En favorisant l'émergence de projets structurants locaux

Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! » (TBTB) :

Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité.

Bénéficiaires

Les candidats peuvent être les structures suivantes, implantées dans le territoire régional :

Les établissements scolaires et notamment les lycées publics et privés, les lycées professionnels et les lycées agricoles.

L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et les missions locales.

Les CFA.

Les Maisons Familiales et Rurales.

Etablissements de santé publics et privés.

Les Associations.

Les Collectivités.

Les Organismes de formation ne sont pas concernés.

1 seul projet éligible par structure.

Montant

La Région Nouvelle-Aquitaine interviendra sur les dépenses éligibles pendant 2 ans maximum à hauteur de :

Priorité 1 :

30% maximum pour les projets à dimension régionale.

20% maximum pour des projets structurants locaux.

Priorité 2 :

60% maximum pour les projets situés dans les territoires les plus éloignés dans une démarche de réduction des inégalités.

Critères de sélection

Les projets proposés devront obligatoirement :

Cibler les jeunes et notamment les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en Mission Locale dans leur milieu de vie, leur entourage et/ou leur environnement. Proposer des actions adaptées, c'est-à-dire stimulantes, amusantes basées sur la notion de plaisir, de collectif et de solidarité.

Mettre en place des actions concernant l'activité physique où les jeunes ont « droit au chapitre » dans un processus d'émancipation par lequel le pouvoir est donné à un individu, pour faire face à des événements (choix, autonomie dans les pratiques, etc.).

Privilégier des projets non compétitifs.

Proposer une fiche de pratiques coordonnées permettant la reproduction et/ou l'essaimage des actions sur d'autres territoires de la région.

Mettre en place un volet évaluatif tout au long du projet.

Comment faire ma demande ?

Il est conseillé au porteur de projet de prendre contact avec l'équipe en charge de ce dispositif pour vérifier en amont l'éligibilité du projet : **contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr**

Le dossier de candidature est à télécharger et à renvoyer complété par mail à l'adresse suivante :

contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr